Hydrofluoric acid

30107-1L

Version 1.4 Date de révision 11.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Hydrofluoric acid
FDS-nombre	:	000000020540
Type de produit	:	Mélange
Remarques	:	SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées	:	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	:	(49) 5137-999 0	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	:	PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) +1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center basé	:	voir le chapitre 15.1

Hydrofluoric acid

30107-1L

Version 1.4 | Date de révision 11.06.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë Catégorie 2 - Oral(e)
H300 Mortel en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë Catégorie 2 - Inhalation
H330 Mortel par inhalation.
Toxicité aiguë Catégorie 1 - Dermale
H310 Mortel par contact cutané.
Corrosion cutanée Catégorie 1A
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
	H300 + H310 + H330	Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence :	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
	P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
	P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)

2.3. Autres dangers

Tous les cas d#exposition requièrent un traitement médical par un spécialiste. Le liquide ou les vapeurs provoquent des brûlures qui peuvent être retardées.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	7664-39-3 009-003-00-1	Acute Tox. 2; H300; Oral(e) Acute Tox. 1; H310;	>= 40 % - <= 60 %	

	01-2119458860-33 231-634-8	Dermale Acute Tox. 2; H330; Inhalation Skin Corr. 1A; H314		Skin Corr. 1A; H314:>= 7 % Skin Corr. 1B; H314:1 - < 7 % Eye Irrit. 2; H319:0,1 - < 1 %

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:
Le secouriste doit se protéger.Assistance médicale essentielle. Retirer tous les vêtements contaminés tout en lavant en continu. Après lavage approfondi, la zone brûlée doit être plongée dans une solution aqueuse glacée à 0,1 % de chlorure de benzalkonium. En traitement alternatif de premier secours, un gel de gluconate de calcium à 2,5% peut être appliqué en massage continu sur
la zone brûlée. Traitement ultérieur par un médecin.

Inhalation:
Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Demandez immédiatement une aide médicale compétente. Si la victime ne respire plus, entamez la respiration artificielle sans attendre. Une personne habilitée doit administrer de l'oxygène à une victime ayant des difficultés respiratoires jusqu'à ce que celle-ci soit en mesure de respirer sans peine par elle-même. Du gluconate de calcium, à raison de 2,5 % dans une solution saline normale, peut-être donné par nébuliseur avec de l'oxygène. Ne pas administrer de stimulant, sauf sur recommandation d'un médecin. La victime devra être examinée par un médecin et maintenue sous observation pendant au moins 24 heures.

Contact avec la peau:

Limitez le lavage à 5 minutes si un traitement spécifique pour l'exposition au HF est disponible. Retirez tous les vêtements contaminés tout en lavant en continu. Après lavage approfondi pendant au moins 5 minutes, la zone brûlée doit être plongée dans une solution aqueuse glacée à 0,13 % de chlorure de benzalkonium jusqu'à soulagement de la douleur. En traitement alternatif de premier secours, un gel de gluconate de calcium à 2,5% peut être appliqué en massage continu sur la zone brûlée jusqu'à soulagement de la douleur. Pour des brûlures plus étendues ou déjà traitées au gel de gluconate de calcium (si les douleurs persistent plus de 30 minutes), un médecin devra injecter une solution aqueuse à 5 % de gluconate de calcium sous, autour et dans la zone brûlée. L'utilisation d'anesthésiants locaux est déconseillée car la diminution de la douleur est un indicateur de l'efficacité du traitement.

Contact avec les yeux:
Protéger l'oeil intact. Baignez abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières et en restant éloigné des globes oculaires pendant l'irrigation. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demandez immédiatement une aide médicale compétente, de préférence un spécialiste des yeux. Si un médecin n'est pas immédiatement disponible, appliquez une ou deux gouttes de solution d'hydrochlorure de tétracaïne à 0,5 %, ou un autre anesthésiant ophtalmique aqueux local et poursuivez l'irrigation. N'utilisez pas la solution décrite pour le traitement de la peau (chlorure de benzalkonium). N'utilisez aucun autre médicament, sauf sur recommandation d'un médecin. Évitez de frotter les yeux. Irriguez avec une solution de gluconate de calcium à 1 % dans une solution saline normale pendant une à deux heures pour éviter les dégâts à la cornée ou les limiter

Ingestion:
Appeler immédiatement un médecin. Faire boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. De l'hydroxyde de magnésium (lait de magnésie) peut être administré comme antiacide.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Produits extincteurs en poudre
Ce produit n'est pas inflammable.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Fluorure d'hydrogène
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Eviter la peau sans protection
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage - déversement important
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Diluer avec une grande quantité d'eau.
Appliquer des moyens de neutralisation chimique.
Neutraliser avec le(s) produit(s) suivant(s):
chaux
Rincer à l'eau.
Matière appropriée pour le ramassage.
Agglomérant universel
Ne jamais neutraliser avec les produits suivant:
carbonate de soude
Alerte éventuelle du voisinage.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Aspiration sur le site indispensable. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:
Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant

les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:
Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Prendre les mesures nécessaires pour que les récipients ne tombent pas. Eviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	FR IND TWA	1,5 mg/m3 1,8 ppm		
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	FR IND STEL	2,5 mg/m3 3 ppm		
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	INRS (FR) VLE	2,5 mg/m3 3 ppm		Règlement impératif (VRC)
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	INRS (FR) VME	1,5 mg/m3 1,8 ppm		Règlement impératif (VRC)
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	EU ELV STEL	2,5 mg/m3 3 ppm		Indicatif
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	EU ELV TWA	1,5 mg/m3 1,8 ppm		Indicatif

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition
STEL - Valeur limite à courte terme
VLE - Valeur limite d`exposition à court terme (VLE):
VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Travailleurs / Aigu - effets locaux		2,5 mg/m3	Inhalation	
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		1,5 mg/m3	Inhalation	

fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies		2,5 mg/m3	Inhalation	
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Travailleurs / Long terme - effets locaux		1,5 mg/m3	Inhalation	
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Consommateurs / Aigu - effets locaux		1,25 mg/m3	Inhalation	
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,03 mg/m3	Inhalation	
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Consommateurs / Long terme - effets locaux		0,2 mg/m3	Inhalation	
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Consommateurs / Aigu - effets systémiqies		0,03 mg/m3	Inhalation	
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Consommateurs / Aigu - effets systémiqies		0,01mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,01mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Eau douce: 0,89 mg/l	
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Eau de mer: 0,089 mg/l	
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Sédiment d'eau douce: 3,38 mg/kg	

fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Sédiment marin: 0,338 mg/kg	
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Sol: 10,6 mg/kg	
fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	Station de traitement des eaux usées: 51 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'ordre technique
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides.
revêtement du sol résistant aux acides
Lance incendie

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire:
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:
Matière des gants: Viton®
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,7 mm
Vitoject® 890
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.
En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.
Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément á l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.
Les instructions d´utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d´une grande diversité de types de gants.
Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:
Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	nauséabonde
poids moléculaire	:	20,01 g/mol
Point/intervalle de fusion	:	env. -35 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 105 °C à 1.013 hPa

Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Pas de décomposition en utilisation conforme. Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.
pH	:	acide
Température d'auto-inflammabilité	:	n'est pas auto-inflammable
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	101 hPa à 50 °C
Densité	:	env. 1,170 g/cm3 à 20 °C
Masse volumique apparente	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Corrosif pour les métaux	:	Corrosif pour les métaux
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.
Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Corrosif(ve) au contact avec des métaux

10.4. Conditions à éviter

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement

10.5. Matières incompatibles

Attaque le verre et les matériaux à base de silicate.
Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.
Incompatible avec des bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
Stable dans des conditions normales.

Hydrofluoric acid

30107-1L

Version 1.4 Date de révision 11.06.2022

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:
Estimation de la toxicité aiguë
Valeur: 9,8 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée:
Estimation de la toxicité aiguë
Valeur: 9,8 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation:
CL50
Espèce: Rat
Valeur: 2240 ppm
Durée d'exposition: 1 h
substance anhydre

Estimation de la toxicité aiguë
Valeur: 0,98 mg/l
Méthode: Méthode de calcul

Irritation de la peau:
Espèce: Lapin
Classification: Corrosif
Méthode: OCDE

Irritation des yeux:
donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
donnée non disponible

Toxicité à dose répétée:
Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Cancérogénicité:
Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Méthode d'Essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique
Espèce: Souris
Substance d'essai: REACH dossier “read-across”
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction:
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:
Danger chronique pour la santé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:
donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:
Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l´enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR/RID:1790 IMDG:1790 IATA:1790

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR/RID:ACIDE FLUORHYDRIQUE
IMDG:HYDROFLUORIC ACID
IATA:Hydrofluoric acid

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR/RID: 8 (6.1) IMDG: 8 (6.1) IATA: 8 (6.1)

14.4 Groupe d'emballage
ADR/RID: II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement
ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
IMDG Code segregation group (SGG1) – ACIDS,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : H2: ITOXICITÉ AIGUË	**Quantité**: 50.000 kg **Quantité**: 200.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w),

		réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite.

Hydrofluoric acid

30107-1L

Version 1.4 Date de révision 11.06.2022

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	:	H300 Mortel en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H330 Mortel par inhalation. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :
CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

Hydrofluoric acid

30107-1L

Version 1.4	Date de révision 11.06.2022